

PV d'AG de non-rémunération du président d'une SAS

Description

Le PV d'AG de non-rémunération du président de [SAS](#) lui permet de bénéficier de certains avantages lors de la [création de la SAS](#). De la même manière qu'en SARL, sa rédaction s'effectue au cours d'une assemblée générale.

Une attestation de non-rémunération du dirigeant peut remplacer le document pour prouver à France travail (anciennement Pôle emploi) qu'il ne se verse aucun salaire. Un simple procès-verbal de décision de l'associé unique suffit dans le cas d'une [EURL](#) ou d'une SASU.

[Créer ma SAS en ligne](#) [Modèle de statuts de SAS](#)

Modèle de PV d'AG de non-rémunération du président de SAS

La rédaction d'un PV d'AG de non-rémunération du [président de SAS](#) demande de :

- Respecter un formalisme spécifique ;
- Bien vérifier l'exactitude des déclarations que l'on effectue.

Afin de vous éviter de commettre **des erreurs en le rédigeant** vous-même, nous mettons à votre disposition un modèle de PV d'AG de non-rémunération du président de SAS téléchargeable gratuitement. Pour d'autres formes juridiques (SA, SARL ou encore SASU), il faut tout simplement apporter de légères modifications à l'exemple. En effet, il suffit de le personnaliser.

[Télécharger notre modèle de procès-verbal d'assemblée générale de SAS \(gratuit\)](#)

Qu'est-ce qu'un procès-verbal de non-rémunération ?

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un justificatif de non-rémunération représentatif de l'assemblée générale. C'est un document qui possède une valeur juridique et contient diverses **mentions obligatoires**.

Pourquoi fournir un PV d'AG de non-rémunération du président de SAS à France travail ?

Fournir un [PV d'AG](#) de non-rémunération du président de SAS à France travail (anciennement Pôle emploi) lui **permet de maintenir des droits au chômage** en cas de création de société. Le gérant de la SARL peut utiliser le même document pour la même raison. Celui-ci est à transmettre à travers l'espace personnel du site de l'établissement public.

Par ailleurs, il convient de savoir que le **dirigeant non rémunéré d'une EURL** ou d'une [SASU](#) se sert tout simplement d'un procès-verbal de décision de l'associé unique pour continuer de bénéficier de cet avantage.

Bon à savoir : France travail peut demander également un procès-verbal d'assemblée générale qui fixe la rémunération du dirigeant.

Comment obtenir l'attestation de non-rémunération du dirigeant ?

Parfois, la présentation d'une attestation de non-rémunération auprès de France travail est nécessaire, ce qui permet à l'établissement de vérifier la conformité de la déclaration effectuée. **L'expert-comptable** peut fournir le document.

Quand faut-il produire le document ?

Les décisions relatives à la rémunération du gérant doivent être mises par écrit pour instaurer une relation transparente entre associés. Se verser un salaire **en début d'activité** n'est généralement pas possible. Le mandataire social doit fournir alors un document prouvant qu'il n'en perçoit pas à France travail pour pouvoir maintenir ses droits au chômage.

D'autre part, les établissements bancaires peuvent demander un justificatif de rémunération dans certaines situations. En guise d'exemple, les dirigeants de [SARL](#) et d'EURL doivent produire le document **en cas de demande de crédit** car ils ne disposent pas de fiches de paie.

Comment rédiger le PV de non-rémunération du

président de SAS ?

Souvent, le PV d'AG de non-rémunération du président de SAS s'établit au cours d'une **assemblée générale ordinaire**. Il doit contenir des informations telles que :

- La raison sociale de la société ;
- Le montant du [capital social](#);
- L'adresse du siège social ;
- Le Siren ;
- La date et l'heure de la réunion ;
- Le nom et le prénom du président de séance ;
- Le nom et le prénom du scrutateur ;
- Le nom et le prénom du secrétaire ;
- Les parts sociales des actionnaires présents ou représentés ;
- Les parts sociales des actionnaires votant par correspondance ;
- Les signatures des actionnaires présents.

Le procès-verbal récapitule les échanges par écrit. Il est indiqué dans le document que **sur convocation du président de la société**, les actionnaires se réunissent alors en AGO. Au début de la réunion, une fois que l'assemblée est régulièrement constituée, il met à leur disposition quelques documents, dont :

- Une feuille de présence ;
- Le texte des projets de résolution ;
- Un exemplaire des statuts.

Avant d'ouvrir la discussion, il rappelle :

- L'ordre du jour (rémunération du président et pouvoirs en conséquence) ;
- Les données personnelles du président de la SAS (nom et prénom, date et lieu de naissance) ;
- Les informations concernant la SAS (Siren et [raison sociale](#)).

Les résolutions figurant à l'ordre du jour sont ensuite mises aux voix. La séance sera levée une fois qu'elles sont adoptées à l'unanimité. Après avoir été relu par **les membres du bureau**, le PV d'AG de non-rémunération du président de SAS sera signé par les actionnaires présents.

À noter : la principale résolution consiste à décider que le président de la société ne touchera aucune rémunération au titre de son mandat, à partir de la date d'immatriculation de la SAS jusqu'à celle de la clôture du premier exercice comptable.

Une déclaration sur l'honneur suffit-elle pour remplacer l'attestation ?

Le degré d'exigence n'est pas le même dans toutes les antennes de France travail. Ce dernier accepte une simple déclaration sur l'honneur dans certains cas. En effet, une attestation de non-rémunération signée uniquement **par le gérant** peut suffire parfois.

FAQ

Pourquoi et comment produire une attestation de non-rémunération du dirigeant ?

En général, c'est l'entrepreneur inscrit au chômage qui a besoin d'une attestation de non-rémunération pour pouvoir continuer à percevoir des indemnités. L'expert-comptable de l'entreprise qu'il a créée peut établir ce document à fournir à France travail. Souvent, le créateur d'une société en a besoin également pour la même raison.

Comment rédiger un procès-verbal d'assemblée générale dans une SASU ?

En SASU, le PV des décisions de l'associé unique remplace le procès-verbal d'AG. Il doit contenir quelques mentions obligatoires, à savoir :

- Le nom de la société ;
- La date et le contenu de la délibération ;
- La décision prise ; • L'origine de la décision ;
- Les données personnelles et la signature de l'actionnaire unique.

Comment le président de SAS se rémunère-t-il ?

Il peut recevoir annuellement des dividendes après approbation des comptes ou tout simplement toucher un salaire. La première option concerne aussi essentiellement les directeurs généraux des SAS et des SASU. À part la rémunération, le président de la société a la possibilité de profiter d'une déduction fiscale de ses dépenses professionnelles.